CHARTE DU JOUEUR ou JOUEUSE

A travers cette charte et par mon comportement, sur et en dehors de la glace, moi, joueur du AHC, m'engage à défendre mon club et à respecter les valeurs suivantes :

1 - Si je veux être respecté, je m'engage dans le respect des règles, des dirigeants, des adversaires, des arbitres, des partenaires, des supporters, et ce, quel que soit le résultat
2 - Je respecte et applique les décisions prises par l'entraîneur et le staff technique
3 - Je participe au maximum des entrainements
4 - Je prends soin du matériel et des locaux mis à disposition
5 - Je porte fièrement les couleurs du club
6 - Je préviens en cas d'absence et pas à la dernière minute
7 - Je montre ma motivation et mon goût de l'effort, en faisant preuve de courage, de combativité et de rigueur afin de me dépasser et de progresser
8 - J'affiche un état d'esprit sportif et collectif, en recherchant la fraternité et la solidarité et en faisant preuve de tolérance
9 - Je fais preuve d'humilité en me remettant en cause perpétuellement, en restant lucide et objectif
10 - Je place mon activité sportive dans des notions de plaisir et convivialité, en faisant en sorte que le hockey reste une fête car il n'est et ne doit rester qu'un jeu
11 - Je m'engage à participer aux diverses manifestations organisées par le AHC qui aident à la pérennisation et au développement du club
12 - Je m'engage à réaliser au moins deux actions par saison, en fonction des besoins du club, déterminés par le Comité Directeur (arbitrage, manifestations, etc.…)
13 - Je m'engage également à bannir la violence et la tricherie, à rester maître de mes actes, à être loyal et fair-play et surtout à montrer l'exemple.